



Convention de la restauration

Par **Mini Mouse_old**, le **10/12/2007** à **11:22**

Bonjour,

Au mois de mai, j'ai passé un essai dans un restaurant/hôtel (plutôt de haut de gamme) pour un poste de plongeur pendant les vacances d'été. A la fin de cet essai, j'ai eu la promesse par l'employeur d'avoir du travail pour les mois de juillet et août. Je n'ai eu aucune nouvelles de leur part en juillet et début août malgré de nombreuses relances. Fin août, le vendredi soir ils m'ont téléphonés pour travailler le samedi. j'accepte, et ils se passe la même chose le WE d'après. Ils me rappellent les mois de septembre (2 WE), et de novembre (4 WE), toujours le vendredi soir pour le samedi ou dimanche.

La semaine dernière, je reçois ma paie du mois de novembre, 0euros sur ma fiche de paie!! Je vais les voir samedi matin, le comptable qui se serait trompé (deuxième fois que sa arrive et la 1ère fois j'ai dû attendre le mois d'après pour avoir mon chèque). Et l'employeur en me faisant mon chèque me dit qu'il a à me parler. Il m'annonce qu'il va refaire l'équipe des plongeurs car presque plus personne n'est disponible (en réalité, j'ai su plus tard dans la discussion que personne n'était disponible pour les fêtes et que par conséquent il ne voulait plus avoir à faire à eux) et durant une longue discussion, il me met la pression pour que je travaille pour une fête. Je lui réponds que je n'ai signé aucun contrat avec eux, et que cela me dérange d'être prévenus toujours au dernier moment pour travailler. A la suite de cet entretien, il m'a proposé d'élaborer un contrat où je m'engagerais à travailler soit tous les samedis soirs, soit tous les dimanches midis (et m'a spécifié qu'aucune excuse ne sera acceptée de ma part pour ne pas aller travailler) mais qu'en échange je devais travailler pour une des fêtes. Il m'argumente les choses en me parlant de contrat moral. Je serais intéressée pour travailler les dimanches midi et je suis prête à sacrifier mon jour de Noël, mais je veux imposer mes conditions.

[fluo]Est-il normal que je sois payé pareil pour un samedi que pour un dimanche? (environ 6,90euros net de l'heure) Si non, à combien dois je être payé pour un dimanche? Idem pour le jour de Noël? Est ce que je peux demandé d'avoir un CDD

d'une durée de 6mois?[/fluo]

Je vous remercie d'avance pour votre/vos réponse(s).

Cordialement.

Elisa Martinez.